



Le projet du gouvernement, annoncé jeudi, comporte des risques d'application

Fonction publique: les limites du plan de départs

Mammouth

Edouard Philippe et Gérard Darmanin ont annoncé travailler à un plan de départs pour les fonctionnaires, dans le cadre de l'objectif présidentiel de suppression de 120 000 postes.

Interview Fanny Guinochet

ANCIEN MAGISTRAT de la Cour des comptes, **François Ecalle** est fondateur de Fipeco, site spécialisé sur les finances publiques.

Edouard Philippe et Gérard Darmanin ont créé la surprise en annonçant vouloir discuter avec les syndicats d'un « plan de départs volontaires ». Est-ce une bonne idée ?

C'est une idée originale. On voit bien que l'exécutif n'a pas envie de faire les erreurs du passé, qui consistent à ne réguler la masse salariale que par le biais des départs à la retraite. Car ça ne permet pas une répartition concrète des effectifs en fonction des besoins. Mais, dans le plan de départs volontaires, le risque est de faire partir ceux qui auront le plus de chances de retrouver des emplois dans le privé. Par exemple les cadres. Un inspecteur des finances est sûr de trouver un

job: il prendra la prime de départ et ira se vendre dans le privé sans difficultés et pour un meilleur salaire. Car, si vous faites des comparaisons entre les salaires du privé et ceux du public, en général, il apparaît que dans les hauts niveaux, vous êtes moins bien payé dans le public. En revanche, au bas de l'échelle, vous êtes mieux rémunéré. Cela tient à la compression de grille des salaires du public. Du coup, ce ne sont pas les agents des catégories C où il y a eu, ces dernières années, une forte augmentation de la masse salariale, qui partiront en priorité. Ou alors ceux qui vraiment ont des métiers difficiles et n'en peuvent plus, comme dans la pénitencière par exemple. Le problème, c'est que ce n'est pas forcément là où on a moins besoin de personnel, comme l'ont montré les dernières grèves dans les prisons. Donc le risque d'un plan de départs volontaires, c'est de couper des postes dans des services où on ne cherche pas de départs. Et de s'y retrouver ensuite en sous-effectifs. Mieux vaudrait travailler sur la mobilité des agents car aujourd'hui, c'est beaucoup trop rigide. Et puis, pour faire partir les gens, il faudra les payer.

L'Etat va devoir payer pour inciter des fonctionnaires au départ... Financièrement, est-ce tenable ?

Pour l'instant, Matignon n'a pas donné de précisions. Il prévoit d'ouvrir une grande concertation en février avec les syndicats. C'est donc difficile d'effectuer un chiffrage précis. L'avantage de ce projet, c'est de faire des économies à long terme. Mais, dans un premier temps, cela va coûter de l'argent car, pour que les gens acceptent de quitter les avantages de la fonction publique, et notamment la sécurité de l'emploi, la négociation promet d'être dure. Les syndicats vont monter au créneau. Ils vont demander d'importantes compensations. Or nos finances publiques ne nous laissent pas beaucoup de marges de manœuvre. A moins de renoncer à notre trajectoire d'évolution des dépenses. Peu probable car, au regard du calendrier, cela tomberait au plus mauvais moment : nous avons pris l'engagement vis-à-vis de Bruxelles de faire revenir notre déficit budgétaire en dessous des 3 % à partir de 2017. **Dans le projet du gouvernement, les possibilités de recourir aux contrats plutôt qu'au statut de fonctionnaire seront largement étendues, notamment pour les métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public...**

C'est pertinent de vouloir réfléchir aux compétences de l'Etat. Evidemment, recruter des contractuels sera essentiel pour éviter les sous-effectifs à certains endroits. Le seul problème, c'est qu'en général, on finit par titulariser les contractuels. C'est populaire, notamment au moment des élections. Il ne faudrait pas que cela se termine par un grand plan de titularisation en 2022!

@fannyguinochet